

**SECRETARIAT DU MAIRE & DES ÉLUS**

DOSSIER SUIVI PAR : JEAN-CLAUDE PELLETEUR

**T :** 02 40 11 55 48

**MEL :** sboisrobert@mairie-pornichet.fr

**N/REF :** JCP/AR/SBo

**OBJET :** Votre courrier

**PORNICHET C'EST VOUS**

Madame Valérie FRAUX

Conseillère municipale

[contact@pornichet-c-vous.fr](mailto:contact@pornichet-c-vous.fr)

Pornichet, le 10 octobre 2023

Madame la Conseillère,

Votre courrier du 1<sup>er</sup> octobre dernier, concernant le bureau de poste de Sainte-Marguerite, a reçu une lecture attentive de ma part.

Vous évoquez le sujet du Distributeur automatique de billets (DAB) suite au conseil municipal du 27 septembre, ainsi que l'hypothèse d'installer un lieu France Services (nouveau nom des MASP depuis avril 2021).

Concernant le DAB, je relève que vous n'adoptez pas une position de principe favorable à un équipement potentiellement municipal, pourtant indispensable. Pendant que vous réfléchissez, la municipalité passe à l'action en cherchant des solutions pour le maintien d'un DAB.

Vous affirmez qu'il faut apporter un service public au quartier, plutôt qu'une offre commerciale. Affirmation que je ne partage pas. En effet, le principe d'un pôle commercial est de contribuer à l'animation locale ; à ce titre, il est indispensable de mettre en place une concentration suffisante des commerces, ainsi que de veiller à la complémentarité de l'offre.

Par ailleurs, être responsable ne consiste pas à jeter des idées sans s'être renseigné un minimum. Ainsi, sachez qu'un lieu 'France Services' doit répondre à des critères d'éligibilité définis par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires :

- Cibler les zones éloignées de plus de 30 minutes d'une offre existante de services publics,
- Prioriser la localisation dans les petites centralités rurales et les quartiers prioritaires de la ville,
- Favoriser l'implantation dans les lieux de passage habituels des habitants des territoires concernés (cités scolaires, mairies, locaux associatifs, tiers-lieux, etc.),
- Encourager le déploiement de solutions itinérantes,
- Porter une attention particulière au déploiement de nouveaux projets dans les territoires d'outre-mer.

.../...

.../...

Sauf mauvaise lecture de ma part, Sainte-Marguerite, et Pornichet d'une manière générale, ne répondent à aucun de ces critères. Ils sont pourtant publiquement accessibles, ce qui vous aurait permis de ne pas générer de faux espoirs dans la population.

Enfin, je m'interroge, Madame Fraux, sur l'opinion que vous avez des employés municipaux. En effet, comment pouvez-vous écrire qu'avec un effectif de plus de 200 personnes, je disposerais de larges possibilités pour ouvrir un lieu 'France Services' ? Pensez-vous qu'ils attendent vos idées pour se mettre au travail ? Ne les voyez-vous pas, entretenir nos rues et espaces verts, garder nos enfants et nos tout-petits, assurer l'état-civil et la production des titres d'identité ? Etes-vous la seule à ne pas constater le travail de nos Policiers municipaux, de nos agents de la médiathèque et de Quai des Arts, de nos cuisiniers, de nos urbanistes, de notre bureau d'étude qui pilote notamment les travaux du Front de Mer et du Cœur de Ville ? Doutez-vous des agents, moins visibles mais tout aussi indispensables, qui se déploient en arrière-plan pour permettre la production des services : encadrement, logistique, bâtiments communaux, ressources humaines, finances, etc. ?

Enfin, je déplore que vous ayez utilisé la forme d'une lettre ouverte pour vous exprimer. Alors que nous aurions pu discuter sereinement de vos propositions et que j'aurais pu vous expliquer que 'France Services' n'est pas possible pour Pornichet, vous avez choisi de mettre cette « fausse » bonne idée, ainsi que votre opinion sur le travail des employés municipaux, directement sur la place publique. Comme si, pour vous, le dialogue importait en réalité bien peu, comme si le plus important était de « faire du buzz », au détriment des discussions de fond.

Aussi, vous comprendrez que le mode d'expression que vous avez choisi me contraigne à adopter le même pour ma réponse, qui est donc transmise à la presse.

Je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire

Jean-Claude PELLETEUR